

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUX, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Julien PICHELIN, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Cécilia LAGACHE, Isabelle DELEPINE Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, , Josy CARREL-TORLET, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Jacques ZAJDA pouvoir à Pascal FAYOLLE,
Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT,
Tonia VIVIEN pouvoir à Ronald CLAUX,
Ludwig FOSSE pouvoir à Claude DALLE,
Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET,
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT,
Florence HARMANT pouvoir à Jérôme FURET

Est désigné(e) secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DELIBERATIONS

DEL 2017-12-01 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat suite à la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la Ville, concernant les exercices 2011 et suivants.

DEL 2017-12-02 – CCPV – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPV – COMPETENCE GEMAPI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Valois, qui prévoient que la compétence GEMAPI soit exercée dans les limites suivantes :

Titre III « Compétences de la CCPV »
Chapitre 1 « Compétences obligatoires »
5- GEMAPI

Cette compétence s'articule autour des missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

- 5° la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- Dit que les autres dispositions des statuts demeurent inchangées,
- Précise que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes du Pays de Valois,
- Précise que le Préfet de l'Oise sera saisi de cette proposition dans les conditions de majorité qualifiée de l'ensemble des communes qui composent la Communauté de communes du Pays de Valois, et qu'à défaut de délibération d'une commune, le silence de cette dernière vaut acceptation tacite au terme d'un délai de trois mois.

DEL 2017-12-03 – CCPV – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DEFINITIVES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la fixation des ressources compensées et des charges transférées, telles qu'elles résultent du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- la fixation des attributions de compensations définitives qui en découlent à compter de 2017 et pour les années suivantes,
- Constate que l'attribution de compensation négative de la commune de Reez-Fosse-Martin (-98 €) ne sera pas demandée.

DEL 2017-12-04 – CCPV – MISE A DISPOSITION DU BIL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE ZAE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la mise à disposition, à compter du 1er janvier 2018, du Bâtiment Industriel Locatif (BIL) à la Communauté de communes du Pays de Valois, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « zone d'activité économique » (ZAE).
- Précise que la Communauté de communes du Pays de Valois est substituée de plein droit à la Ville dans tous les contrats liés à l'entretien et à la location des cellules aux occupants.

DEL 2017-12-05 – CCPV – CONVENTION POUR LA REFACTURATION DES CHARGES TRANSFEREES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de refacturation des compétences transférées à la Communauté de communes du Pays de Valois, portant, pour l'année 2017, sur la somme de 89.693 €.

DEL 2017-12-06 – CCPV – CONVENTION POUR LA REFACTURATION DES CHARGES LIEES A LA GESTION DU SITE LA PASSERELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de répartition et refacturation des charges liées au bâtiment « La Passerelle », à conclure avec la Communauté de communes du Pays de Valois.

DEL 2017-12-07 – CCPV – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE SITE DE LA PASSERELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Communauté de communes du Pays de Valois, pour l'implantation d'une borne de recharge électrique sur le site de la Passerelle, prévoyant la prise en charge de la totalité des charges d'exploitation par la CCPV.

DEL 2017-12-08 – ADICO – ADHESION DE LA COMMUNE ET CONTRAT CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTE

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'ADICO, à compter du 1er janvier 2018, ainsi que le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles, pour une durée de 3 années, comprenant la réalisation de l'inventaire initial pour un montant de 2.125,50 €/HT et l'abonnement annuel pour un montant de 3.690 €/HT.

DEL 2017-12-09 – REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du personnel communal.

DEL 2017-12-10 – MISE A DISPOSITION AUPRES DU SERVICE ADS DE LA CCPV – RENOUELEMENT 2018

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement pour 2018 de la mise à disposition d'un agent du service urbanisme de la Ville auprès de la CCPV, pour une durée de un an, afin d'assurer l'instruction, pour le compte des communes membres, des demandes d'autorisations d'urbanisme.

DEL 2017-12-11 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois qui supprime les différents grades devenus vacants suite à des avancements de grades, mutations, détachements ou départs en retraite.

DEL 2017-12-12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois comme suit :

- La création d'un poste à temps non complet sur le grade d'adjoint du patrimoine territorial, rémunéré sur une durée hebdomadaire de 25 heures.
- La création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Précise pour le poste d'attaché précité, qu'en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire et compte tenu des besoins du service, le recrutement pourra se faire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

DEL 2017-12-13 – VACATIONS POUR LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires, durant l'année 2018, afin d'assurer les missions durant les samedis et les périodes de vacances scolaires afin d'assurer l'accueil, le prêt et le renseignement des usagers. Le taux horaire est fixé à 10.41 € pour un volume de 450 € maximum à réaliser pour 2018.

DEL 2017-12-14 – VACATIONS POUR LE MUSEE DU VALOIS ET DE L'ARCHERIE POUR L'ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires, durant l'année 2018, afin d'assurer les permanences du week-end, les visites guidées, et les manifestations ponctuelles. Le taux horaire est fixé à 10.41 € pour un volume de 325 € maximum à réaliser pour 2018.

DEL 2017-12-15– VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU CREPYMAG&INFOS ET AUTRES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires, durant l'année 2018, afin d'assurer la distribution des publications municipales. Le taux horaire brut est fixé à 1.5 fois le taux du SMIC dans la limite de 1080h à répartir sur l'ensemble des cinq vacataires.

DEL 2017-12-16– BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative n° 2 du budget général.

6 abstentions :

Florence HARMANT pouvoir à Jérôme FURET, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL 2017-12-17– BUDGET GENERAL – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le

vote du budget primitif 2018, à hauteur de 1.048.000 €, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018 pour le budget général.

DEL 2017-12-18– BUDGET EAU – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, à hauteur de 150.000 €, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018 pour le budget Eau.

DEL 2017-12-19 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public, pour la gestion du service public d'assainissement avec la Société SAUR, appliquant une hausse de 0,0103 € / m3 à compter du 1^{er} janvier 2018.

DEL 2017-12-20 – REDEVANCES COMMUNALES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le coût des redevances communales à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit : .Eau : 0,45 €/HT /m3 (inchangée) / Assainissement : 1,33 €/HT /m3 (baisse de 1 ct)

DEL 2017-12-21 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement du budget assainissement, comme suit :

011-6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	-450,00
67-673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	450,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

DEL 2017-12-22 – BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, à hauteur de 200.000 €, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018 pour le budget assainissement.

DEL 2017-12-23 – VIDEOPROTECTION – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de vidéoprotection établi sur 8 secteurs pour l'ensemble de la ville, sollicite les subventions nécessaires auprès de l'État (FIPD), du Conseil départemental de l'Oise et de la Région Hauts-de-France, au titre du projet pour les taux et montants de subvention auxquels il est éligible auprès de chacun des financeurs.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n°103/2017 à 133/2017.

103/2017 – PROLONGATION DE LA LOCATION D'UN LOCAL A LA CCPV

Un avenant n°3 au contrat administratif du 20 mars 2009 est signé avec la Communauté de Communes du Pays de Valois pour prolonger, pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2018, la location d'un local au Centre technique municipal pour les véhicules de collecte.

104/2017 – FORMATION DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Deux conventions sont signées avec la société DEKRA INDUSTRIAL, à AMIENS (80000), pour des prestations de formation concernant :

- 5 agents pour une formation théorique/pratique CACES® de 3 jours (Grue auxiliaire de chargement – Conducteurs expérimentés)
- 12 agents pour une formation théorique/pratique CACES® de 8 jours (Engins de chantier – Conducteurs débutants)

pour un coût total de 5.940 €/HT (540,00 € par jour de formation).

105/2017 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE

Une convention est signée avec le COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TIR A L'ARC, pour 3 séances d'initiation les 25, 26 et 27 octobre 2017, pour un montant de 279,60 €/TTC.

106/2017 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORT-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association LES 3 ARMES DE SENLIS, pour 3 séances d'initiation à l'escrime les 23, 24 et 25 octobre 2017, pour un montant de 450 €/TTC.

107/2017 – CONVENTIONS « PASS PERMIS CITOYEN »

Deux conventions de partenariat tripartite sont signées avec le Conseil départemental de l'Oise et M. Jonathan BARBE (dossier n°5044), et Mme Mathilde DAMETTE (dossier n°5049), tous deux demeurant à Crépy-en-Valois.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € aux intéressés en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

108/2017 – LOCATION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE

Un contrat est signé avec la société AMV, à PONT-DU-CHATEAU (63430) pour la location d'une balayeuse en 2017 et 2018, pour une durée de 4 à 5 semaines, à compter du 31 octobre de chaque année. La location est facturée 950 €/HT par semaine, auxquels s'ajoutent 1.300 €/HT pour le transport.

109/2017 – REGIE DE RECETTES – SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE

A compter du 1^{er} janvier 2018, la régie est installée dans les nouveaux locaux de la Direction Sports-Animation-Jeunesse, 62 rue de Soissons à CRÉPY-EN-VALOIS.

110/2017 – REGIE D'AVANCES – SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE

Renommée « Régie d'avances de la Direction Sports-Animation-Jeunesse », la régie est installée, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans les nouveaux locaux de la Direction Sports-Animation-Jeunesse, 62 rue de Soissons à CRÉPY-EN-VALOIS.

111/2017 – MARCHE 17AC17 – TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES VERTS

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec la société EUROVIA - Agence de Compiègne, à THOUROTTE, pour une durée de 2 ans, pour un montant total des commandes compris entre 750.000 et 1.200.000 €/HT.

112/2017 – MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL

Une convention est signée avec la société LE PETIT PORTUGAIS, pour la mise à disposition du local commercial « Le kiosque » situé place de la gare à Crépy-en-Valois, pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} novembre 2017. Le montant de l'indemnité mensuelle est de 200 €.

113/2017 – MAINTENANCE DES LOGICIELS LOGITUD

Le contrat de maintenance signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200) est renouvelé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable deux fois, pour les 7 logiciels utilisés par les services à la population (Suffrage, Décennie, Image, Avenir, Siècle, Eternité, Eternité Carto+), pour un montant annuel révisable de 5.458,96 €/HT.

114/2017 – BAIL COMMERCIAL

Une convention de résiliation amiable du bail commercial du local sis 17 rue Jeanne d'Arc est signée avec Monsieur Bruno VASSEUR et Madame Lili LIU, gérants de la société LE DIX-SEPT, pour une restitution au 31 décembre 2017.

115/2017 – RECOMPENSES POUR LES BACHELIERS 2017

Pour la promotion 2017, la récompense consiste en un bon d'achat d'une valeur de 30 € utilisable à la librairie Etudes et Loisirs.

116/2017 – PRESTATION D'ANIMATION

Un contrat est signé avec l'association BEC A FOIN à CREPY-EN-VALOIS, pour la présentation du spectacle « On ne peut pas dormir tout seul » le 1^{er} décembre 2017 à la Médiathèque, pour un montant de 400 €/TTC comprenant les salaires et charges des artistes ainsi que les frais de déplacement.

117/2017 – PRESTATION D'ANIMATION

Un contrat est signé avec l'association COMPAGNIE DE LA FORTUNE – THEATRE EN SOI à SERY-MAGNEVAL (60800), pour 3 représentations du spectacle « Les Brigades Poétiques », le 7 mars 2018, à la Médiathèque (10h30 et 16h) et à la MJC-Centre Social (14h), pour un coût de 422 €/TTC, la Ville prenant également en charge les repas de midi des 5 artistes.

118/2017 – TARIFICATION POUR LES 60 ANS DU JUMELAGE

Le tarif pour l'accès aux repas organisés dans le cadre des festivités des 60 ans du jumelage est fixé à 50 euros par personne, recettes encaissées sur la régie de recettes de la Direction Sport-Animation-Jeunesse.

119/2017 – DEMANDE DE SUBVENTION - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE

Une subvention d'un montant de 817,98 €, soit 50% de la dépense HT est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour l'équipement en gilets pare-balles de trois nouveaux policiers municipaux.

120/2017 – PRESTATION D'ANIMATION

Un contrat est signé avec l'association COMMEDIAMUSE à PETIT-COURONNE (76650), pour la représentation du spectacle « Le piment des squelettes » au Musée de l'Archerie et du Valois le 27 octobre 2017, pour un montant de 1.140 € (sans TVA) incluant 240 € de frais de déplacement, la Ville prenant également en charge les frais de repas et d'hébergement pour 2 personnes.

121/2017 – HABILITATION ELECTRIQUE POUR LES AGENT DU CTM

Dans le cadre de la consultation 17CO15, une convention de formation est signée avec la société CACEF SARL à RIBECOURT-DRESLINCOURT (60170) pour un stage de remise à niveau des connaissances en électricité au Centre technique municipal les 7 et 8 novembre 2017 pour 5 agents, pour un coût de 1.260 €/TTC.

122/2017 – MARCHÉ 14F12 – LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

Un avenant n°3 au marché 14F12 est conclu avec la société NET MAKERS, à VILLIERS-SUR-MARNE (94350), pour la fourniture d'un copieur-imprimante-scan N&B/couleur de marque CANON, modèle IRC5235i reconditionné, jusqu'au terme du marché (31 août 2019), pour un montant annuel de location de 1.092 €/HT.

Pour la maintenance : la copie N&B sera facturée 0,0035 €/HT.
la copie couleur sera facturée 0,035 €/HT.

123/2017 – MARCHÉ 17F19 – ACHAT D'UNE NACELLE AVEC REMORQUE

Un marché public de fournitures est conclu avec la société MANULOC PICARDIE, à LE MEUX (60880) pour l'achat d'une nacelle JLG de type X17J+ et d'une remorque SRIS de type Magnum Maxx 350, pour un montant de 53.185 €/HT.

124/2017 – MARCHÉ 17PI16 – INSTALLATION D'ASCENSEURS

Une mission de maîtrise d'œuvre est signée avec la société ASCAUDIT MOBILITE, à TROUY-BOURGES (18570), pour un coût de 23.881,42 €/HT :

- Ecole élémentaire Jean Vassal : 7.079,89 €/HT,
- Ecole élémentaire Gaston Ramon : 5.600,51 €/HT,
- Ecole élémentaire Jean Cocteau : 5.600,51 €/HT,
- Hôtel de Ville : 5.600,51 €/HT.

125/2017 – MARCHÉ 17PI24 – MAISON DES ARTS MARTIAUX

Un marché de prestations intellectuelles est conclu avec la société CONTROLE G à MONTGERON (91230), pour la mission de bureau de contrôle, pour un montant 6.528 €/TTC.

126/2017 – MARCHÉ 17F15 – SYSTÈME DE TELEPHONIE

Un marché public de fournitures est conclu avec la SOCIETE PARISIENNE ETIT à LEVALLOIS-PERRET (92300) pour le renouvellement et la maintenance du système de téléphonie. Montant du marché en 2 tranches :

- ferme (Hôtel de Ville) : 28.060 €/HT + maintenance : 14.850 €/HT.
- conditionnelle (PM et CTM) : 26.949 €/HT + maintenance : 14.550 €/HT.

127/2017 – ASCENSEUR DU BATIMENT « LA PASSERELLE »

Un contrat d'une durée d'un an, reconductible deux fois, est signé avec la société SCHINDLER à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140), pour la maintenance de l'ascenseur du bâtiment La Passerelle, pour un coût annuel de 2.214 €/TTC, prix révisable annuellement au 1^{er} janvier.

128/2017 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et M. Timothé LE CALVEZ, demeurant à Crépy-en-Valois.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

129/2017 – MARCHÉ 17AC18 – EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Un accord-cadre à bons de commande est signé avec :

- la société GK PROFESSIONNAL à PARIS (75020) pour les lots 1 (tenues des policiers municipaux) et 2 (tenues des ASVP et vacataires écoles)
- la société SENTINEL à GENEVILLIERS (92230) pour le lot 3 (matériels et équipements)

Montant maximum des commandes sur la durée du marché (3 ans) :

lot 1 : 45.000 €/HT – lot 2 : 30.000 €/HT – lot 3 : 35.000 €/HT.

130/2017 – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Une convention est signée avec Monsieur et Madame Alain CASSIER, pour la location, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans renouvelable, d'un logement de type IV situé 8 rue Jules Massenet à Crépy-en-Valois, comprenant un garage, moyennant une redevance mensuelle de 602,26 €, toutes charges et consommations étant à la charge de l'occupant.

131/2017 – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Une convention est signée avec Madame Karine ROGER, pour la location, à compter du 1^{er} décembre 2017, pour une durée de 1 an renouvelable, d'un logement de type IV situé 36 rue des Brayes à Crépy-en-Valois, comprenant un garage, moyennant une redevance mensuelle de 602,26 €, toutes charges et consommations étant à la charge de l'occupant.

132/2017 – MISE A DISPOSITION DU LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME

Une convention de mise à disposition est signée avec la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour une durée de trois ans renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 11.300 €, révisable annuellement. Les abonnements et consommations d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone sont à la charge de l'occupant.

133/2017 – CONVENTION D'HONORAIRES AVOCAT

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, Avocat à Crépy-en-Valois, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de quatre policiers municipaux le cadre de la protection fonctionnelle, à l'audience du Tribunal Correctionnel de SENLIS du 6 décembre 2017, pour un montant de 840 €/TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h30.

Le Maire,
Bruno FORTIER

